



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cheques

Question écrite n° 32690

Texte de la question

Reponse. - La concertation qui s'est engagée au sein du comité consultatif dit « comité des usagers » sur la modernisation du système des paiements et la qualité du service rendu à la clientèle a fait apparaître un consensus sur la nécessité de réduire le nombre de petits chèques. Si certains établissements de crédit envisagent de prendre des mesures dissuasives contre l'émission répétée de petits chèques, il leur appartient d'en informer au préalable leur clientèle. Pour leur part, les pouvoirs publics sont attentifs au développement de la concurrence entre établissements, à la protection et à l'information des consommateurs. De plus, ils encouragent d'autres modes de règlement comme la carte bancaire ou le titre interbancaire de paiement. Ce dernier pourrait constituer en particulier une solution au problème du versement des dons aux associations qui est évoqué par l'honorable parlementaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La concertation qui s'est engagée au sein du comité consultatif dit « comité des usagers » sur la modernisation du système des paiements et la qualité du service rendu à la clientèle a fait apparaître un consensus sur la nécessité de réduire le nombre de petits chèques. Si certains établissements de crédit envisagent de prendre des mesures dissuasives contre l'émission répétée de petits chèques, il leur appartient d'en informer au préalable leur clientèle. Pour leur part, les pouvoirs publics sont attentifs au développement de la concurrence entre établissements, à la protection et à l'information des consommateurs. De plus, ils encouragent d'autres modes de règlement comme la carte bancaire ou le titre interbancaire de paiement. Ce dernier pourrait constituer en particulier une solution au problème du versement des dons aux associations qui est évoqué par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32690

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1987, page 6131

Réponse publiée le : 4 janvier 1988, page 58